

**JUGEMENT D'ADJUDICATION
SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE
Rendu le 17 décembre 2020**

■
N° RG 20/00227 -
N° Portalis
352J-W-B7E-CS6E
A

Copies exécutoires
délivrées à :
Me ASSOULINE
Me LÉCUSSAN
le: **06 JAN. 2021**

A l'audience publique de ce jour, devant nous Michel LAMHOUT, Vice-président juge de l'exécution assisté d'Emeline LEJUSTE, greffier, siégeant au tribunal judiciaire de Paris, a été rendu un jugement susceptible de recours dans les conditions des articles R311-9 et R322-60 du code des procédures civiles d'exécution ;

Vu l'article R.322-59 du code des procédures civiles d'exécution ;

Vu l'ordonnance rendue par Monsieur Jean-Pierre SORS, juge commissaire au Tribunal de commerce de PARIS et à la liquidation judiciaire de la SARL BOILORIS le 07 août 2020,

Vu le cahier des conditions de vente déposé au greffe ;

Vu les formalités de publicité effectuées notamment dans le journal d'annonces légales LES PETITES AFFICHES le 05 novembre 2020, le journal LE PARISIEN le 03 septembre 2020 et sur le site internet LICITOR le 04 novembre 2020,

A la requête du poursuivant la **S.E.L.A.R.L. FIDES représentée par Me Bernard CORRE, Mandataire Judiciaire au redressement et à la liquidation des Entreprises, demeurant 5 rue de Palestro 75002 PARIS, agissant en qualité de Liquidateur de la SAS BOILORIS dont le siège social est sis 130 rue Saint Charles 75015 PARIS** ayant pour avocat Me Eric ASSOULINE,

Le montant des frais de vente s'élevant à la somme de **8156** euros ayant été annoncé publiquement ;

Le temps réglementaire expiré mesuré publiquement par un moyen visuel et sonore ;

a été adjugé, en un lot unique, le lot n°113 de l'E.D.D. d'un ensemble immobilier sis 5 bis à 11 rue Saint Charles, 36 à 44 rue du Docteur Finlay et 18 à 26 rue Viala 75015 PARIS, cadastré section DK n°78, pour une contenance 1ha 04a 72ca, plus amplement désigné au cahier des conditions de vente qui précède.

Au profit, à hauteur de 50% chacun, de :

**Monsieur
de nationa**

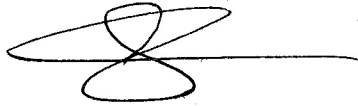
et

**Madame
AIX EN
20 square**

Représentés par Me Philippe LÉCUSSAN, Avocat au Barreau de PARIS,
Toque - B0470

Au prix de **DIX-HUIT MILLE EUROS (18 000 €)**.

Le greffier
E.LEJUSTE



Le juge
M.LAMHOUT



En conséquence, la République française mande et ordonne
à tous huissiers de justice, sur ce requis, de mettre ladite
décision à exécution, aux procureurs généraux et aux
procureurs de la République près les tribunaux judiciaires
d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la
force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront
légalement requis.

En foi de quoi la présente décision a été signée par

le directeur de greffe

